

82/352 / du 28/4/1982

DECRET N° 82/352 / du 28/4/1982  
portant nomination de Mr. OKEMBA Henri,  
en qualité de Directeur de l'Aménagement  
du Territoire au Secrétariat Général au  
Plan.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le Décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°81/505 du 11 Août 1981 portant attribution et réorganisation du Ministère du Plan ;

Vu le Décret n°79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret, n°80/644 susvisé ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

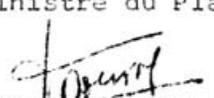
Article 1er. - Monsieur OKEMBA Henri, Ingénieur des travaux Ruraux, est nommé Directeur de l'Aménagement du Territoire au Secrétariat Général au Plan ;

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

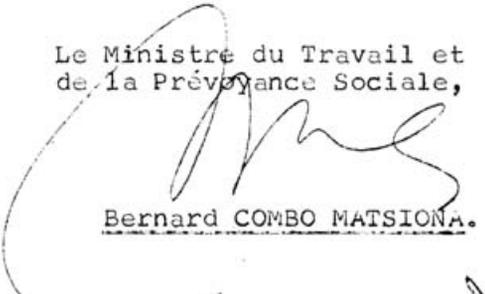
Article 3. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement,

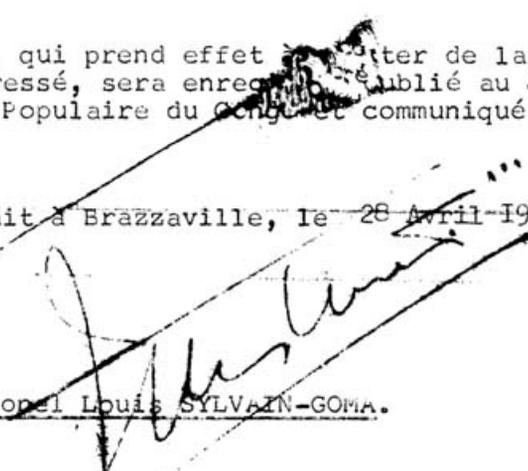
Le Ministre du Plan,

  
Pierre MOUSSA.

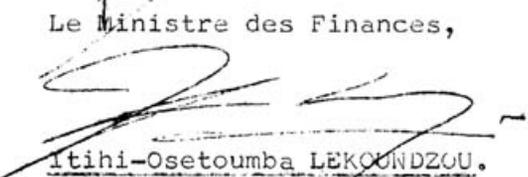
Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSIONA.

Fait à Brazzaville, le 28 Avril 1982

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

  
Itihi-Osetoumba LEKOUNDZOU.